
**Le concept de sécurité nationale à travers les menaces
contemporaines : une approche sociologique**

**The concept of national security through contemporary
threats: A sociological approach**

Mohamed BERGOUG ¹

¹ Université Alger 2 –Algérie, mohamed.bergoug@univ-alger2.dz

Reçu: 15/ 12/ 2019

Accepté: 29/ 12/ 2019

.....
Abstract:

National security is the cornerstone of peace and the prosperity of human society. The globalization of crime and the development of new forms of crime, as well as the current threats to the security of states, require a new approach to the concept which, it should be remembered, has become more global and its aspects have become more diverse. The interest of this approach, which fits into the perspective of current geostrategic and sociological data, allows a break with previous security practices and strategies.

Keywords:

Threat, crime, security, international relations, globalization, security strategy.

Auteur correspondant: Mohamed BERGOUG.

Email: mohamed.bergoug@univ-alger2.dz

Résumé:

La sécurité nationale constitue la pierre angulaire de la paix et de la prospérité de la société humaine. La mondialisation du crime et du développement des nouvelles formes de criminalité ainsi que les menaces actuelles contre la sécurité des Etats nécessitent une nouvelle approche du concept qui, rappelons-le s'est davantage globalisé et ses aspects se sont diversifiés. L'intérêt de cette démarche qui s'inscrit dans la perspective des données géostratégiques et sociologiques actuelles permet la rupture avec les précédentes pratiques et stratégies sécuritaires.

Mots clés :

Menace, criminalité, sécurité, relations internationales, mondialisation, stratégie sécuritaire.

Introduction

La sécurité s'est, depuis toujours, limitée à la protection de l'être humain contre les animaux sauvages, en assurant, notamment, sa survie et celle de sa famille.

Mais, avec l'évolution du temps et le changement des qualités de vie ainsi que la diversité des races humaines et l'apparition des besoins individuels et collectifs, les conflits se sont diversifiés, tant l'agressivité est devenue le maître-mot des agissements et comportements des individus au sien de l'unité sociale à laquelle ils appartiennent.

Pour dette raison, la protection du faible vis-à-vis de la violence, du despotisme et du plus fort est devenue une grande nécessité ; se traduisant ainsi par l'émergence au sein, par exemple, du système tribal de l'homme le plus fort ou le plus sage.

Le rôle de ce dernier étant de gouverner et de régler les conflits entre les individus en décrétant des ordonnances et des

lois qui conduisent, parfois, à recourir à la contrainte pour sécuriser la collectivité et protéger l'intérêt général, ou bien, en s'alliant à une autre tribu pour faire face aux menaces extérieures.

Les conditions de vie ont non seulement évolué, mais, elles se sont compliquées également, et le concept de la sécurité a également évolué pour devenir la pierre angulaire de la paix et de la prospérité de la société humaine, d'une manière générale.

De ce fait, ce concept s'est davantage globalisé et ses aspects se sont diversifiés. A ce titre, nous citerons, à titre d'exemple, la sécurité nationale, la guerre préventive, la sécurité alimentaire, la sécurité industrielle et, récemment, la sécurité humanitaire.

Si, à notre époque, la sécurité industrielle et la sécurité alimentaire dépendent du développement industriel, de la croissance démographique et du développement technologique, la sécurité nationale aurait comme rôle la conservation de la sécurité de l'Etat dans les domaines politique, institutionnel, militaire, économique et social.

Barry Buzan¹ a défini le concept de la sécurité comme une « absence de la menace », alors que Worlvetz², pour sa part, a avancé la définition suivante : « absence des menaces sur les valeurs essentielles d'un Etat ».

Partant de ces définitions, nous tenterons de faire une approche concernant la définition du concept de « sécurité nationale »

Nous commencerons, en premier lieu, par révéler les menaces ou les dangers qui guettent les Etats pour proposer

ensuite plusieurs alternatives opérationnelles que nous estimons primordiales, afin de lutter contre la criminalité à l'heure actuelle.

1. Les menaces actuelles contre la sécurité des Etats

Dans cette approche, nous avons essayé d'éviter de nous risquer à donner une définition de la mondialisation et ses autres formes et les conséquences qui en résultent ainsi que les impacts politiques, financiers, sociaux, voire même culturels et anthropologiques.

Cependant, la plupart des documents, auxquels il est fait référence dans cet article en vue de cerner le sujet et délimiter le champ que nous souhaitons explorer, lient les menaces sécuritaires aux conséquences négatives de la mondialisation.

Ainsi, les Etats Unis d'Amérique ont changé leur vision quant au concept de la sécurité nationale, suite aux événements du 11 septembre 2001, à l'instar des pays occidentaux qui, dans un passé proche, servaient de base arrière du terrorisme international, du moment que celui-ci ne touchait pas leurs propres intérêts.

La problématique qui se pose, dans ce cas précis, est la suivante : quels sont les éléments qui ont poussés la majorité des Etats à modifier leurs estimations géostratégiques, dans leurs aspects sécuritaires notamment ? Et quelles sont les formes de menaces sécuritaires auxquelles est confrontée la société internationale en général ?

1.1. Emergence des acteurs non-gouvernementaux

Il s'agit là des groupes qui opèrent sous la forme de réseaux et qui détiennent une grande capacité de nuisance et qui dissimulent sous des couvertures politique, religieuse, ethnique ou autres, dont la dangerosité, selon des études occidentales,

réside dans leur possibilité d'acquérir l'armement lourd et mieux encore, des armes de destruction massive qui peuvent menacer la sécurité de ces Etats, et les Etats-Unis à leur tête.

Lesdits groupes trouvent un environnement propice dans les Etats qui possèdent un système politique instable. Selon les théoriciens réalistes et conservateurs américains, ces groupes prennent les Etats-voyous comme base arrière de leurs activités.

Cette hypothèse a, naturellement, été sévèrement critiquée spécialement par les Etats qui rejettent le monopole Américain dans la gestion des affaires internationales ainsi que le règlement des conflits.

1.2. Mondialisation du crime et développement des méthodes criminelles

La fin du 20^{ème} siècle a connu l'aggravation des nouvelles méthodes du crime ; en effet et outre les moyens classiques, d'autres formes particulières de crime ont fait surface.

Celles-ci sont la conséquence des nouveaux mouvements technologiques et des changements économiques ainsi que de la situation géopolitique qui a caractérisé cette période.

Le crime est en perpétuel développement et renouvellement, car il est de plus en plus global et international et au sein et au sein duquel, des organisations criminelles, à caractère national et international, se sont fondées rendant leur localisation et leur démantèlement par les forces de l'ordre difficile.

Dans une étude, élaborée par un groupe de spécialistes du Code Pénal et de la Criminologie relevant du Conseil Européen, sous le titre : « *Analyse criminelle, crime organisé, études des meilleurs cas appliqués* »³, un examen de la réalité criminelle dans trois Etats membres de l'Union (Grande-Bretagne, Belgique et Russie), a été opéré.

Concernant la Grande-Bretagne, il y a été recensé plus de 965 organisations criminelles fondées par 7050 membres en 1999. Durant la même année, la Belgique a enregistré 336 organisations et 30 différentes formes d'activités criminelles. Quant à la Fédération de Russie, celle-ci enregistre en moyenne et parmois environ 250.000 crimes et infractions et environ trois millions de crimes par an, dont 17% sont perpétrés par les organisations criminelles.

Parmi les crimes les plus importants, nous pouvons citer : le terrorise, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, la fraude fiscale le trafic international des véhicules et des stupéfiants.

Cette situation n'exclut pas le continent Africain qui détient le plus grand taux de crimes dans le monde, d'après le dernier rapport de l'Organisation des Nations-Unies chargée de la lutte contre le Trafic des Stupéfiants et le Crime Organisé, où le crime est devenu *un frein et un obstacle au développement des Etats Africains*.

Quant aux caractéristiques des criminels au sein du crime international et l'ampleur de leurs menaces contre l'ordre public, celles-ci ont été résumées par le criminologue français Xavier Raufer⁴ dans son intervention lors d'une conférence à l'occasion d'un colloque international sur la mondialisation et la sécurité en Algérie, en 2001, intitulée : « *Guerre, hostilité, chaos au début de XXI^{ème} siècle : défis et définitions* »⁴.

Au cours de sa description des futures guerres et conflits internationaux et son étude de l'engrenage criminel qui nécessite qu'il y ait un lien étroit les trafiquants de drogues, des produits nucléaires, des particules électroniques, des pierres précieuses, des armes, les conflits religieux et ethnique, la famine et la piraterie maritime. Les criminels ou mes organisations criminelles se caractérisent comme suit :

1. Maîtrise du facteur Temps ;
2. Rapidité d'identification et de mouvements face à la lenteur et l'inertie des gouvernements ;
3. Organisation sous forme de réseaux et rejet de l'organisation pyramidale ;
4. Réseau constitué de petites unités coordonnées et indépendantes liées entre-elles par des moyens de communication efficaces et rapides ;
5. Grande capacité de nuisance causant d'énormes dégâts au sein des populations ;
6. Action criminelle dans un environnement propice préférant les zones urbaines aux affrontements dans les zones rurales.

1.3. D'autres classifications des menaces :

Après examen des deux précédents points que nous jugeons importants dans la définition des types de menaces et des dangers contemporains, nous aborderons, parmi les classifications existantes et usitées, les conclusions d'un groupe d'étude, fondé par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies, et présidé par l'ex-premier ministre Thaïlandais et l'intervention des chercheurs Canadiens Miloud Chenoufi et

Thierry Pauchant⁵, lors du colloque international sur la mondialisation et la sécurité mentionné supra.

Le premier document publié sur le site Web de l'Organisation des Nations-Unies a conclu que le monde actuel, et dans les 20 prochaines années, doit s'intéresser aux six (06) types de menaces suivants :

1. Les guerres entre les États ;
2. La violence au sein des États (guerres civiles, violations des droits de l'homme, génocides...)
3. La pauvreté, les maladies contagieuses et la dégradation de l'environnement ;
4. Les armes nucléaires, radioactives, chimiques et biologiques ;
5. Le terrorisme ;
6. Le crime organisé international

Cet état de fait et cette évaluation de la situation, n'ont pas pris en considération les problèmes des pays sous-développés, tels que le développement, la rareté des ressources hydrauliques, les problèmes énergétiques, le respect du droit international par les États puissants, la prohibition de l'armement, la grande différence entre les États riches qui s'accaparent les 85% de la population mondiale et 84% du commerce mondial alors que les États pauvres subissent le poids de la concurrence économique libérale

Par ailleurs, les deux chercheurs Canadiens susmentionnés classifient les menaces en trois groupes : politiques, économiques et environnemental.

Les menaces politiques s'expliquent par la remise en question et le refus de l'idéologie de l'autre qui se traduit sur le

terrain par des conflits internes émanant de conflits et intérêts purement économiques.

Les menaces économiques sont la conséquence de la mondialisation et de l'utilisation des moyens d'information et de communication développés à des fins criminelles, vu que la mondialisation financière a induit l'exclusion de la majorité de la population en les privant des moyens de vie les plus élémentaires.

En consultant les différentes études afin d'élaborer la présente intervention, j'ai constaté que quasiment tous les théoriciens et spécialistes s'accordent à dire ce qui suit :

1. La menace est devenue universelle. En effet, outre la demande pour garantir la sécurité interne, la société internationale mondiale ;
2. La transformation des formes des conflits internationaux de leur état de conflits militaires traditionnels en conflits technologiques tactiques moins coûteux ;
3. Le phénomène criminel est devenu transnational ; et ce dans différents domaines, ignorant les frontières territoriales, au point que certains remettent en cause le concept de la souveraineté nationale actuelle ;
4. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles et l'émergence de la criminalité de type « cols blancs » ;
5. Et, enfin, ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est le besoin insistant d'une définition internationale du concept de la sécurité et le développement de la coopération internationale dans ce domaine.

Mais avant de traiter du second point de cette conférence portant sur le concept de la sécurité nationale, nous devons nous arrêter sur ce qui menace notre pays, à l'heure des obstacles internationaux.

1.4. Quelles sont les menaces contre l'Algérie ?

Au regard des transformations sur le plan international, l'Algérie a toujours insisté sur son attachement aux solutions diplomatiques et négociées dans le cadre du droit international afin de régler les conflits.

Cependant, elle n'est pas à l'abri des menaces, vu l'instabilité de certaines institutions.

Si on parlait d'une vision globale de la sécurité nationale, nous constaterions un déficit sécuritaire flagrant dans différents domaines, et si on reconnaissait que l'intégrité du territoire national et la conservation de la souveraineté et de l'unité nationale représentaient la base fondamentale de la politique de défense et de sécurité, ces deux axes restent néanmoins, exposés, à tout moment, à certains risques, tels que les problèmes frontaliers avec nos voisins, l'émigration clandestines provenant du sud algérien, la formation de groupes criminels spécialisés qui représentent, désormais, une vraie obsession pour les forces de l'ordre, et cela, en raison de l'étendue des zones désertiques.

Sachant que 84% de la superficie globale de l'Algérie forment un désert, et que 8,50 % de celle-ci représentent la zone semi-steppe des hauts-plateaux, que reste-t-il de la côte, avec ses plaines et ses montagnes ?

En plus, 7,50 % de la superficie globale sont occupés par la majorité de la population et la plupart des activités industrielles, agricoles et les services s'y concentre.

En sachant également que seulement 3,20 % des terres sont cultivables, que les biens fonciers (surface agricole utile) sont très limités et que 80 % de nos besoins alimentaires et agricoles sont importés (environ 06 millions de tonnes/an) et que les 2/3 des calories sont importées. Et que sur l'échelle de 0 à 9 du déficit alimentaire, nous sommes classés en septième position⁶.

Sans parler de la fragilité de notre institution sanitaire et déséquilibre dans la répartition des ressources humaines (exemple : à Alger, il y a un médecin spécialiste pour 860 habitants, alors qu'il y a un médecin spécialiste pour 17800 citoyens à Tissemsilt)⁷.

Sans oublier la rareté des ressources hydrauliques qui représente le défi du 21^{ème} siècle, la désertification, les catastrophes naturelles, la gestion des crises qui en résultent, les glissements de terrain, la pollution et la détérioration du milieu marin.

La limitation des activités au seul littoral et sa surexploitation conduiront à sa saturation, et à la dégradation de l'aspect architectural, et par conséquent, à l'apparition de comportements parasitaires illégaux provenant d'une « armée de réserve » qui pourra être exploitée par quiconque voudra concrétiser ses idées ou sa politique.

Cette « armée de réserve » est une source d'inquiétude pour les autorités, vu la violence qui caractérise son comportement et constitue une proie facile pour les réseaux criminels ou les groupes rebelles.

Face à ces menaces et aux enjeux, le défi reste difficile à réaliser sous la législation en vigueur, car cela exige des services de

sécurité une adaptation aux nouvelles missions auxquelles ils devront faire faces.

2. La difficulté à déterminer le concept de la Sécurité nationale

2.1. L'opinion des spécialistes en relations internationales

Le concept de la sécurité nationale a représenté l'un des importants et principaux thèmes pour les théoriciens des sciences politiques, notamment pour ceux qui sont spécialisés dans les relations internationales et es études stratégiques.

Partant de la vision classique adoptée par l'Ecole Réaliste qui s'inspire du modèle Westphalien qui prône l'équilibre entre la stratégie et la sécurité et qui insiste sur l'importances de l'Etat en tant qu'acteur essentiel dans les relations internationales, le concept de la sécurité s'est développé et est devenu plus global grâce aux approches sécuritaire qui ont traité du concept de la sécurité élargie ou de la sécurité humanitaire.

Les adeptes, par ailleurs, de l'Ecole de Copenhague, et à leur tête Barry BUZAN, considèrent qu'à l'instar de la sécurité militaire qui relève de l'entité des Etats dans l'interaction de leurs capacités de défense et d'attaque et de prévoir les intentions, la sécurité englobera également :

- La sécurité politique : qui implique la stabilité institutionnelle des États et les structures gouvernementales ainsi que la légitimité de leurs idéologies.
- La sécurité économique : qui garantit un niveau acceptable de la prospérité t du pouvoir d'achat.
- La sécurité environnementale : qui sous-entend la conservation de la diversité environnementale locale et universelle.

- La sécurité sociétale : qui se base sur la continuité de la préparation des conditions adéquates pour le développement de l'identité nationale et religieuse.

Cette approche a provoqué une rupture radicale avec la définition classique de la sécurité et des menaces dont la source est l'humanité ou la société, contrairement aux réalistes qui ont été sévères dans leur approche de l'importance du rôle de l'institution étatique et de l'armée dans la préservation de son entité et la défense de sa souveraineté et conservation de son intégrité territoriale.

Alors que l'approche humanitaire, et sa tête-buthe KAN⁸, a mis l'accent sur le concept de la sécurité humanitaire, car, selon ce dernier, la sécurité, c'est l'absence de menaces et que la liberté et la sécurité sont les deux faces d'une même pièce, car, c'est la liberté qui produit la véritable sécurité et non pas la force et le régime. Il critique aussi l'École Réaliste selon laquelle l'État est incapable de garantir la sécurité, bien au contraire, il devient une source d'insécurité et un obstacle pour la liberté et la libération.

Le PNUD a appuyé cet avis, en accordant plus d'importance aux valeurs fondamentales, à la dignité humaine et s'est attelé à établir la sécurité politique (la jouissance des droits civils et le respect des libertés collectives), la sécurité individuelle (lutte contre la torture, les guerres, la violence, les crimes et la délinquance).

Ceux-ci sont, en bref, les avis des spécialistes en Relations Internationales concernant la question sécuritaire, où il est apparu que les nouvelles menaces notamment les menaces

criminelles et les entraves causées par la mondialisation nous obligent à revoir le concept en lui-même en remettant en question les missions et les prérogatives des services de sécurité, façon générale.

Après avoir exposé les faits, nous tenterons dans le prochain point, de démontrer où réside la difficulté en essayant, par la suite, de proposer une méthode de travail pour arriver, au moins, à une conclusion commune quant aux objectifs sécuritaires nationaux.

2.2. Relativité et spécificité du concept

La difficulté à définir ce concept réside dans la différence des caractéristiques nationales ainsi que la différence dans la perception des menaces et des dangers, car ce qui représente un danger ou une atteinte à la sécurité d'un État, pourrait être l'une des priorités d'un autre État et vice-versa.

Cette hypothèse a été expliquée par le Colonel Djamel Eddine Bouzghaia⁹ dans sa définition des concepts de Défense et Sécurité.

Il a indiqué que la limite entre les deux concepts n'existait plus en prenant en considération les risques et les menaces ainsi que la différenciation entre le civil interne et la sécurité militaire de défense externe.

Selon le même chercheur, il n'existe pas un modèle idéal à suivre et c'est à chaque pays de se construire son propre modèle selon sa propre conception de ses conditions de survie, sa continuité, son développement et sa sécurité.

Celui-ci pense également que l'élaboration du modèle personnalisé est réalisable grâce à la disponibilité des moyens matériels et humains.

A ce sujet, il refuse d'imiter aveuglement les expériences étrangères relatives aux lois et règlement dans de ce modèle

national, et insiste sur le rôle essentiel de l'Etat en tant qu'acteur principal dans la problématique sécuritaire.

L'hypothèse de Djamel-Eddine Bouzghaia est extrêmement objective, car il ne nie pas le rôle de l'Etat en tant que garant de la sécurité des individus, et il attire notre attention sur l'étendue du domaine de la sécurité, le fait de la perdre ou l'impression de l'avoir perdue ; ce qui pousse le peuple à déléguer la mission de rétablir la sécurité à son Etat comme dernier recours.

2.3. Nécessité de mettre en place une stratégie sécuritaire, à long terme

Depuis longtemps, et jusqu'à très récemment, penser aux problèmes sécuritaires avait un aspect unidimensionnel qui s'appuyait essentiellement sur le côté militaire défensif, ayant un acteur unique central qui est l'État, qui à son tour, protège les citoyens de toute menace externe ou interne.

Cependant, le changement des données géostratégiques internationales, et l'apparition des effets négatifs de la mondialisation, en ciblant la paix sociale, les acquis démocratiques ainsi que l'atteinte aux institutions de l'État, rendent nécessaire et primordial le fait de *suivre une stratégie sécuritaire clairement définie, aux objectifs bien déterminés, en fixant les priorités et les valeurs centrales nationales.*

Cette stratégie doit se réaliser selon une approche sécuritaire nationale pragmatique, se basant sur l'évaluation des menaces et des risques, en choisissant les moyens et mesures préventives, mais sa conception et sa formulation nécessite des conditions préalables qu'on pourrait résumer comme suit :

- Formation d'opérations systémiques dans un cadre officiel et clair, aisément mesurables.
- Organisation d'un cadre de concertation et de coordination effectif permettant de conjuguer les efforts afin de faire face aux défaillances et aux risques.
- Indication aux opérations ayant des objectifs définis à la limite de ses moyens humains et matériels (faire peu, mais rester effectif et efficace).
- Témoigner du respect sans faire d'amalgame, à tout intervenant dans l'équation sécuritaire, à ses missions et aux activités qui lui ont été assignées.
- Formulation de mécanismes de surveillance et d'évaluation grâce à des comités de suivi.

3. Quel est le rôle attribué à la police Algérienne dans l'équation sécuritaire ?

3.1. La rupture avec les précédents pratiques sécuritaires

Vu que les criminels activent et profitent des défaillances juridiques et des lacunes des textes de loi et que leur modus-operandi se complique de plus en plus en ayant recours à ce que nous appelons les nouvelles technologies de l'information et la communication, il est impératif que les services de sécurité soient à l'affût pour contrer ces réseaux hors-la-loi et se familiarisent avec leurs méthodes en déployant leurs moyens matériels et humains.

Beaucoup de pays ont pris conscience de ce problème et ont adopté une politique sécuritaire basée essentiellement sur des données sociologiques et des indices de criminalité et ont mis en place des stratégies, à la fois préventives et répressives.

En ce qui concerne notre pays, la définition d'une stratégie sécuritaire est l'une des priorités, et pour son élaboration, il est impératif de rompre avec les pratiques sécuritaires précédentes, en suivant une attitude sensée basée sur l'objectivité et la logique, régie par les lois en évitant les aprioris, tels que les préjugés et prétendre maîtriser tous les conflits, être impartial et sous-estimer l'ennemi, et en ayant e comportement d'un homme de terrain attentif, vigilant et perspicace, sans se précipiter dans actes, usant de son savoir-faire et de son intelligence et débayant préalablement le terrain et en expérimentant les moyens et les techniques les plus efficaces afin d'anticiper les événements.

A partir de cela, et dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, nous estimons qu'il est important de proposer quelques alternatives opérationnelles afin de confronter ce crime – intelligent- ayant un appui scientifique en guise de fonctions référentielles d'inspection, mis au service de la police pour l'aider à mettre en place une stratégie sécuritaire étudiée au préalable ayant une vision prospective et d'exploration.

3.2. La nécessité de reconsidérer les missions assignées

La réalité algérienne actuelle des services de sécurité qu'ils soient effectifs, efficaces, homogènes, complémentaires et coordonnés afin de déjouer des alliances qui peuvent être parfois contre-nature (ex : crimes politico-religieux et trafic des stupéfiants) afin de contacter les menaces internes et externe tel que le terrorisme, le crime économique et financier, faire la propagande des comportements extrémistes, profiter des souffrances de la dernière décennie et mettre en doute les efforts

déployés par les institutions de l'État, en dépit des lacunes organisationnelles et comportementales.

Ces indices socio-économiques ont donné lieu à une situation propice au crime, surtout en l'absence d'un modèle sécuritaire réglé et bien déterminé.

Dans ce cadre, nous avons noté deux textes de loi qui réglementent l'intervention de l'appareil de la Police Algérienne. Ceux-ci sont le décret N° 72/92 du 31 octobre 1992 comportant les missions et l'organisation de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et le décret n° 247/94 du 10 août 1994 déterminant les missions du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publique.

Cependant, ces derniers textes ne suffisent plus pour régler et contrer les différentes formes de la criminalité et surtout le crime international, et ils n'ont pas réellement défini les mécanismes de la coopération sécuritaire locale, régionale et internationale et ils ont omis de mentionner la protection des libertés individuelles et collectives ainsi que les acquis démocratiques.

Notre bonheur fut immense lorsque, récemment, l'appareil exécutif a pris conscience de ces lacunes juridiques en matière de coopération dans les actions sécuritaires, avec la promulgation du décret exécutif comportant la création d'un conseil national de coordination des actions pour la lutte contre la criminalité (décret exécutif n° 108/06 du 08 mars 2006).

Ce conseil sera chargé :

- D'assurer la coordination en matière des échanges de l'information, ainsi que les actions et les moyens déployés par les différents services afin de prévenir et de déjouer toute forme de crime ;

- De proposer des solutions qui ont pour but d'améliorer la coordination et l'efficacité dans la lutte contre le crime ;
- D'évaluer la situation et faire l'inventaire des actions entreprises par les différents services en matière de lutte contre le crime.

Ce conseil comprend des représentants du Ministre de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, du Commerce, de la Gendarmerie Nationale, de la Douanes, des Services Fiscaux, des structures au niveau des Wilayas, sous la responsabilité des Walis.

Ce conseil œuvre pour la coopération opérationnelle dans la lutte contre les infrastructures, le trafic de drogues, l'atteinte à l'ordre public et les différentes formes de la fraude.

3.3. Les Services de la Sûreté Nationale : acteurs et partenaires de l'équation sécuritaire

Effectivement, la Police algérienne est considérée comme appareil actif dans la politique sécuritaire en référence aux missions et actions qui lui sont assignées. Étant une institution gouvernementale, celle-ci veille sur la préservation de l'ordre public et protection des biens et des individus.

Elle est aussi un partenaire dans les interventions de secours et dans la solidarité locale et internationale et lui donnant une dimension humanitaire.

Ceci est perceptible dans la politique de proximité adoptée par cet appareil qui veut un rapprochement du citoyen et tant qu'élément essentiel dans la lutte contre la criminalité.

Selon la devise adoptée par l'institution, nous déduisons la philosophie de l'intervention sécuritaire et la perception de nos dirigeants quant à la mise en œuvre des conditions propices au

bon fonctionnement de la Sûreté Nationale sous les lois républicaines.

« le citoyen est la base de la sécurité, la police n'est que son instrument »

Monsieur le Directeur Général de la Sûreté Nationale n'a eu de cesse de défendre ces principes, dans toutes les occasions, depuis qu'on l'a chargé de diriger cette institution, faisant d'elle un moyen et un objectif à la fois. Lors de l'une de ses interventions concernant la préservation de la sécurité et la protection des vies et des biens individuels et collectifs, le Directeur Général de la Sûreté Nationale avait déclaré : *« Notre réussite dans cette noble mission dépend de l'aide du citoyen, cette aide n'est pas offerte seulement au policier mais elle est, en réalité, au service du citoyen lui-même, qui devrait toujours être conscient et s'armer du sens civique et de la responsabilité collective, afin d'aboutir à la confiance mutuelle... »*¹⁰.

Le résultat évident auquel nous sommes parvenus est le suivant : le représentant de l'ordre, à l'instar du citoyen, est incapable, seul, d'accomplir son devoir. Pour cela, les forces nationales, quelque soient leur formation, leur appartenance et leurs idéologies, doivent conjuguer leurs efforts pour servir le citoyen car la réussite dépend de l'entraide entre tous, et le pays a besoin de tous ses fidèles enfants ».

Conclusion

L'instabilité, l'ambiguïté, l'avancée vers l'inconnu, le stress et l'absence de logique deviennent les caractéristiques du futur de l'humanité et notamment celui de la sécurité.

En dépit des études et des théories d'exploration et les hypothèses à moyen et long terme concernant le futur de l'énergie, la sécurité, la santé, le travail, la désertification, l'environnement, les solutions aux problèmes sécuritaires

concernant l'Algérie résident dans les valeurs nationales, l'esprit de solidarité et l'attachement des individus les uns envers les autres, au sein de la Société.

La sécurité est devenue la préoccupation majeure qui implique les efforts de tous et qui remet en question notre perception des choses et nos pratiques professionnelles.

En outre, tant que ces menaces sécuritaires touchent tous les citoyens dans divers domaines des activités nationales, il devient important que tous les citoyens comprennent et acceptent le fait que la sécurité est l'œuvre de tout un chacun et qu'elle n'est pas seulement le problème d'une élite ou d'une minorité, et que le fondement de la stratégie est l'homme, qui le valorise en lui offrant une formation opérationnelle et technique et en améliorant ses conditions de vie.

En dernier lieu, nous estimons que la réussite et la crédibilité du plan sécuritaire dépendent de la qualité de la communication entre l'État et les citoyens.

Notes:

- ¹ C. SMOUTS, D. Battistella et P. VANESSION, Dictionnaire des Relations Internationales, Ed. Dalloz, Paris, 2003
- ² Ibidem
- ³ Conseil Européen, Analyse criminelle, crime organisé : études des meilleurs cas, Strasbourg, juillet 2002.
- ⁴ X.Raufer, « Guerre, hostilité, chaos au début du XXI siècle : défis et définition » Colloque International sur la mondialisation et la sécurité, Palais des Nations, Alger 2002
- ⁵ M. Chenoufi et T. Pauchant, « Complexité et Sécurité dans un monde globalisé » Colloque international sur la mondialisation et la sécurité », Palais des Nations, Alger 2002
- ⁶ H. Ait Amara, Le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. Journal El Watan, 25 février 2005
- ⁷ Système de santé en Algérie, in Journal Ouest, Tribune du lundi 11 Avril 2005
- ⁸ A ce propos, Kan Buth déclare : « *la sécurité signifie l'absence de menaces, l'émancipation et la libération des gens des contraintes physiques et humaines qui les empêchent de faire ce qu'ils auraient choisi de faire en l'absence de telles contraintes, à côté de la pauvreté, de l'éducation défailante et l'oppression politique...etc* »
- ⁹ D.E. Bouzghaia, Intervention concernant les concepts de Défense et de Sécurité Nationales, 2^o Journées Parlementaires, Alger, Octobre 2003
- ¹⁰ Allocation de Monsieur le Directeur Général de la Sûreté Nationale à l'occasion du 1^o numéro de la revue « Savoir Sécuritaire », Janvier 2006.

Bibliographie

- Addi, L. « Le concept de sécurité à l'épreuve de l'ordre international nouveau: le cas de l'Algérie », in Algérie-Watch, 13 Décembre 2013
- Ait Amara, H. « Le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes » in Journal El Watan, 25 février 2005
- Ayse, C. Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance in Cultures & Conflits, n° 44, 2001, pp 117-133
- Bouzghaia, D.E. « Intervention concernant les concepts de Défense et de Sécurité Nationales », 2° Journées Parlementaires, Alger, Octobre 2003
- Bigo, D. « La mondialisation de l'(in)sécurité? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécurisation », in Cultures et Conflits No. 58, 2005, pp. 53-100
- Charles-Philippe, D. (2013). La guerre et la paix - Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie, Presses de Sciences Po
- Chenoufi, M. et Pauchant, T. (2002) « Complexité et Sécurité dans un monde globalisé » Colloque international sur la mondialisation et la sécurité », Palais des Nations, Alger
- Conseil Européen (2002), Analyse criminelle, crime organisé : études des meilleurs cas, Strasbourg
- Deschaux-Dutard, D. (2018), Introduction à la sécurité internationale, Collection Politique en +,

- Durkheim, E. (1970) « Le crime, phénomène normal ». in *Déviance et criminalité*, pp. 76-82. Paris, Librairie Armand Colin.
 - Gassin, R. (2004), *La sociologie criminelle*. Ed Dalloz
 - Guillaume, L. (2019), *Africacconnection : La criminalité organisée en Afrique*, Ed. Manufacture du livre
 - Gueye, P. (2018), *Criminalité organisée, terrorisme et cybercriminalité : réponses de politiques criminelles*. Ed. L'Harmattan
 - Reuillard, M., Bouvier, P. et Vanderout, (2002), K. *La sécurité internationale d'un siècle à l'autre* », Collection Raoul Dandurant
 - Rouvier, C. « Organisations criminelles : regarder la menace en face », in *Revue française de criminologie et de droit pénal*, vol. 9, octobre 2017
 - Raufer, X. (2002) « Guerre, hostilité, chaos au début du XXI siècle : défis et définition » Colloque International sur la mondialisation et la sécurité, Palais des Nations, Alger
 - Raufer, X. (2011). «Sécurité globale : fondamentaux pour aujourd'hui et pour demain », in *Sécurité Globale*,2011/4, N° 18, pages 9 à 24, Ed, Presses Universitaires de Grenoble
 - Smouts, C., Battistella, D. et Vanesson, P. « 2003), *Dictionnaire des Relations Internationales*, Ed. Dalloz, Paris.
- « Système de santé en Algérie » in *Journal Ouest, Tribune* du lundi 11 Avril 2005.